

 	NOTE D'INFORMATION DU PATIENT ET CONSENTEMENT DE NON- OPPOSITION		Code :
			Version : 15/04/2024
			Application:
			Page 1 sur 2

Madame, Monsieur,

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges vous accueille au sein du Centre de Référence pluridisciplinaire de prise en charge des Maladies Vectorielles à Tiques, Paris et région Nord (CR MVT). Notre CR MVT fait partie du réseau des 5 CR MVT en France (CH Villeneuve-Saint-Georges et HU Mondor, CHRU Strasbourg et Nancy, CHRU Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, IHU de Marseille, CHU de Rennes) et travaille en étroite collaboration avec des centres de compétence (CC MVT) associés (CH Melun, CHU Trousseau, Hôpital Franco-Britannique, CH Delafontaine, CHU Avicenne, CH Pontoise, CHU Amiens, Clinique de Compiègne).

L'objectif des CR MVT et CC MVT est de proposer une prise en charge pluridisciplinaire des suspicions de borrélioses de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques, avec des présentations cliniques complexes (expertise), de participer à la coordination, au partage d'information, à la communication scientifique, et de développer l'enseignement et la recherche clinique sur les maladies à tiques.

C'est pourquoi nous avons mis en place un dossier médical informatisé au niveau national, le logiciel TAC-TIQUES, permettant de gérer vos données médicales via un accès internet sécurisé, et via Epiconcept, hébergeur agréé de données de santé à caractère personnel. A ce titre, cet établissement obéit aux obligations et aux conditions d'agrément définis par la loi du 1 août 2004 de l'article L. 111-8 du code de la santé publique. Cet outil TAC-TIQUES permet ainsi d'harmoniser la prise en charge des patients, d'homogénéiser les pratiques, et de suivre l'évolution des maladies vectorielles liées aux tiques en France (comme la borréliose de Lyme par exemple). Cet outil a également l'objectif de permettre aux patients de participer activement à leur prise en charge pour mieux répondre à leurs attentes et leurs besoins grâce à la création d'une interface leur donnant accès à TAC-TIQUES.

Ce dossier médical permettra l'édition de votre dossier médical, de vos ordonnances, de vos comptes-rendus, des courriers aux médecins référents que vous nous désignerez etc.

La gestion de votre dossier médical se fait à tous les stades de votre prise en charge dans le strict respect du secret médical et de la plus grande confidentialité, suivant les principes de déontologie médicale et de dispositions de la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978.

Vous avez le droit de refuser que les données vous concernant soient informatisées. Elles seront retranscrites dans un dossier papier le cas échéant. Vous pouvez également faire modifier ou supprimer des données saisies (loi n°78-17 du 6 janvier 1978) par l'intermédiaire de votre médecin.

Notre centre de référence a par ailleurs pour vocation de former les futurs professionnels de santé, d'améliorer et de faire progresser les connaissances médicales sur les maladies vectorielles à tiques. Ce document a ainsi pour objet de vous informer, qu'en l'absence d'opposition de votre part, les données médico-épidémiologiques contenues dans votre dossier médical pourront être utilisées, après pseudonymisation (votre nom ne pourra pas être identifié), à des fins de recherche, et pourront faire l'objet

 	NOTE D'INFORMATION DU PATIENT ET CONSENTEMENT DE NON- OPPOSITION	Code :
		Version : 15/04/2024
		Application:
		Page 2 sur 2

de publications scientifiques ou de rapports d'activité, dans le respect de la confidentialité, et en vertu de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données seront collectées conformément à la méthodologie de référence MR004 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour laquelle le CHIV a signé un engagement de conformité. Ces données seront conservées durant toute la durée de la saisie dans TAC-TIQUES, notre logiciel de consultation, permettant de gérer vos données médicales via un accès internet sécurisé (cf. note d'information ci-joint). Ces données pourront éventuellement être partagées, après pseudonymisation, avec nos partenaires, après signature d'une convention de recherche répondant aux exigences d'éthique et d'intégrité scientifiques, comme les autres CR MVT, les Centres Nationaux de Référence (comme le CNR *Borrelia*), l'Institut Pasteur, et les autorités de santé.

Par ailleurs, au cours des soins qui vous seront prodigués, les médecins seront amenés, pour assurer le diagnostic et la prise en charge de votre maladie, à pratiquer différents types de prélèvements par exemple de sang, de cellules ou de tissus. Ces prélèvements seront analysés immédiatement afin de mettre en œuvre le meilleur traitement possible. Pour assurer le suivi optimal de votre maladie au cours du temps, ces prélèvements ou une partie d'entre eux seront conservés. Ils pourront être analysés de nouveau parfois plusieurs années après le premier diagnostic. C'est pourquoi les échantillons prélevés dans le cadre du soin sont conservés à long terme dans la biobanque du CHIV. Ces prélèvements pourront être réutilisés pour de nouvelles analyses à des fins de recherche et d'enseignement.

Un traitement informatique de vos données personnelles sera effectué pour analyser les résultats des recherches. Le responsable du traitement des données est le CHIV. Ce traitement des données a pour fondement juridique l'article 6 du RGPD : exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement et les intérêts légitimes poursuivis par lui. Au titre de l'article 9 du RGPD, le responsable de traitement peut exceptionnellement traiter des catégories particulières de données, incluant des données de santé à des fins de recherche scientifique.

Vous pouvez vous opposer à cette utilisation à des fins de recherche en le signalant au médecin qui vous suit et au délégué de la protection des données de l'hôpital en adressant un mail à : dpo@chiv.fr
Vous pouvez à tout moment revenir sur cette décision. Ce refus sera enregistré dans votre dossier et n'aura pas d'impact sur la qualité de votre prise en charge médicale.

Cadre réservé au service	
Nom du patient	
Prénom du patient	
Date de délivrance de l'information	
Non-opposition	☐ Oui ☐ Non

Ce document est à réaliser en 2 EXEMPLAIRES, dont le premier doit être conservé par l'investigateur pendant 15 ans et le deuxième remis au patient.